



CE QUI VA CHANGER !

ACCORDS DE BRANCHE FERROVIAIRE

NUMÉRO 1 - FÉVRIER 2022

Une dizaine d'accords dans la branche ferroviaire ont été validés depuis 2014. Les deux derniers signés en décembre sont d'importance car ils restructurent complètement les droits et l'évolution de carrière à la SNCF et mettent fin à des décennies de logiques d'entreprise gagnées par la lutte et de pratiques dans les établissements souvent « encadrées » par les délégués. « Garanties sociales » et « classifications et rémunérations », sont des textes qui impactent directement les cheminots de la SNCF et préparent le transfert hors de l'entreprise. Les répercussions seront différentes selon que l'on soit contractuel ou au cadre permanent, actif ou retraité et peuvent avoir des effets retardés ou des délais d'application différents, mais personne n'en sortira indemne.

Durant toutes ces années, vous auriez dû être consultés, mais il faut croire que ceux qui négociaient savaient mieux que quiconque ce qui était bon pour nous tous... On est bien loin des tracts qui ventent la défense des cheminots et les « acquis » arrachés de hautes luttes dans une salle de réunion.

A **FORCE OUVRIERE** nous estimons que la validation de ces accords est une trahison des positions syndicales et des luttes passées des cheminots. C'est ce qui fait dire « aux réformistes » que ceux qui contesteront la doxa de leur(s) signature(s) sont des menteurs et que seul l'intérêt du cheminot a guidé leur main...

Il est surtout question pour certains de sauver les meubles en année électorale, alors que cela tanguerait en interne. Car même là, la « machine à histoires » s'est mise en route pour tenter de déconnecter tout ce cirque des prochaines élections professionnelles (fin 2022), de faire croire qu'il valait mieux ça que rien (on nous a déjà fait le coup pour le RH0077 et sa transposition en accord collectif), et d'expliquer que l'on a sauvé

« LE STATUT » pour les Cadres Permanents et protégé les agents Contractuels (la norme d'embauche aujourd'hui, qui est un recul qu'ils acceptent).



A **FO CHEMINOTS** nous préparons évidemment les prochaines élections ; vous le savez bien qu'eux aussi l'ont en arrière-pensée, alors pourquoi jurent-ils le contraire ..? Mais pas pour préserver un « statut social dans l'entreprise » ou des « postes » (parfois lucratifs), mais pour entrer dans le « cercle fermé des représentatifs » qu'ils ont créé et qu'ils chérissent, tant il est confortable pour dissimuler et négocier à loisir sans véritablement rendre-compte de ce qu'il s'y passe ou de ce qu'il s'y dit.

**IL EST TEMPS DE METTRE UN GRAND COUP DE PIED
DANS LA FOURMILIÈRE !**

Afin de les rendre abordables, nous réaliserons régulièrement des tracts qui aborderont simplement ces 2 accords sous forme d'épisodes. A chaque fois un ou deux points seront décortiqués.

Accrochez-vous car la saga sera pleine de rebondissements !

SYNOPSIS (DE LE SAGA...)

DE QUOI PARLE-T-ON, QUI EST CONCERNÉ À LA SNCF PAR CES ACCORDS ?

GARANTIES SOCIALES	
<i>Applicables depuis décembre 2021 aux agents transférés ou en passe de l'être, en fonction de leur contrat.</i>	
Droits au logement	Contractuels & CP
Médecine de soins spécialisée	Cadre Permanent
Compte épargne temps	Cadre Permanent
Prise en compte de la pénibilité	Cadre Permanent
Congés payés	Contractuels & CP
Ex-apprentis & ex-élèves	Cadre Permanent
Facilités de circulation	Contractuels & CP
Médaille du chemin de fer	Contractuels & CP
Droit syndical	Délégués Syndicaux (DS)
L'accord est signé par l'UNSA et la CFDT alors qu'il contient de nombreux articles dont les modalités pratiques, voire les conséquences, seront à négocier ultérieurement. C'est un chèque en blanc donné aux employeurs...	

CLASSIFICATIONS & REMUNERATIONS	
<i>Applicable à la SNCF depuis décembre 2021</i>	
Classifications	Tous
Rémunérations	Contractuels
Facilités de circulation	Actifs et Retraités
Chacune de ces réformes sera appliquée après des négociations annoncées pour cette année à l'agenda social de la SNCF, déjà connues de SUD-Rail, l'UNSA et la CFDT (signataires) et de la CGT...	
A terme le volet « Rémunération » concernera également les CP, c'est une conséquence	



COMME VOUS LE CONSTATEZ LES SUJETS SONT NOMBREUX ET PEUVENT INQUIÉTER TANT ILS ONT ÉCHAPPÉ AU CONTRÔLE DES CHEMINOTS. EN VÉRITÉ, IL Y A DE QUOI S'ALARMER CAR CONTRAIREMENT " À LA VICTOIRE " OU À LA " NÉGOCIATION ÉQUILIBRÉE " QUI NOUS ONT ÉTÉ ANNONCÉES, LA FINALITÉ SERA LA FIN D'UN MONDE QUI A ÉTÉ ACQUIS ET PROTÉGÉ PAR DES GÉNÉRATIONS DE FEMMES ET D'HOMMES QUI SE SONT BATTUS, PARFOIS À L'APPEL DE CES MÊMES OS SIGNATAIRES...

PROCHAIN ÉPISODE:

DIRECTION & SIGNATAIRES : LE BUSINESS DE LA RÉMUNÉRATION CONTRE LES CHEMINOTS

CHEMINOTS
FO

RÉSISTER ! REVENDIQUER ! RECONQUÉRIR !

